

[illegible]

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

<i>Pouvoir adjudicateur</i>
ÉTAT - Ministère chargé des Transports - Direction interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR CE)

Objet du marché
Tierce Maintenance Applicative du Système d'information VIZIRD

Marché sur appel d'offres ouvert, passé en application des articles L.2124-1 et L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2 du CCP et sous forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes en vertu des articles L 2125-1, R 2162-1 à R 2162-6, R 2162-13 et -14 du CCP.

<i>Date du marché</i>
<i>Numéro d'EJ du contrat</i>
<i>Montant TTC</i>
<i>Pas de montant minimum</i>
<i>Montant maximum : 3 000 000 €</i>
<i>Code CPV principal</i>
72267100
<i>Imputation</i>

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois précédent la date limite de remise des offres (mois zéro, noté : m0).

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)

Madame la Directrice interdépartementale des Routes Centre-Est, par délégation de
M. le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers (arrêté préfectoral en vigueur)

Membres du groupement de commande

La Direction Interdépartementale des Routes Nord
La Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest
La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest
La Direction Interdépartementale des Routes Sud-Ouest
La Direction Interdépartementale des Routes Ouest
La Direction Interdépartementale des Routes Atlantique
La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est
La Direction Interdépartementale des Routes Massif-Central
La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée

Ordonnateur

Mesdames et Messieurs les Directeurs Interdépartementaux des Routes

Comptable public assignataire

Mesdames et Messieurs les Directeurs départementaux et régionaux des finances
publiques des Hauts-de-France, de Seine-Maritime, de Haute-vienne, d'Occitanie et
de Haute-Garonne, de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, de Nouvelle-Aquitaine et de
Gironde,, de Rhône, du Puy-de-Dôme, de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans tout ce document, le code de la commande publique est désigné par l'abréviation CCP.

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)☐ **Je soussigné,**

Nom et prénom :															
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :															
Domicilié à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)															
Au capital de :															
Ayant son siège à :															
Dont l'établissement réalisant les prestations est localisé à :	(si différent du siège social)														
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
N° d'identité d'établissement (SIRET) :															
N° SIRET de l'établissement réalisant les prestations (si différent du siège social) :															
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :															

☐ **Nous soussignés,**

Cotraitant 1 (Mandataire du groupement)															
Nom et prénom :															
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :															
Domicilié à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)															
Au capital de :															
Ayant son siège à :															

Dont l'établissement réalisant les prestations est localisé à :	(si différent du siège social)																								
Tel. :							Fax :																		
Courriel :																									
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>																								
N° SIRET de l'établissement réalisant les prestations (si différent du siège social) :	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>																								
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :																									

Cotraitant 2																									
Nom et prénom :																									
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :																									
Domicilié à :																									
Tel. :							Fax :																		
Courriel :																									
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)																									
Au capital de :																									
Ayant son siège à :																									
Dont l'établissement réalisant les prestations est localisé à :	(si différent du siège social)																								
Tel. :							Fax :																		
Courriel :																									
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>																								
N° SIRET de l'établissement réalisant les prestations (si différent du siège social) :	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>																								
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :																									

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) N° **dircepes-2026-tma-vizird** et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP ;

☐ **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à

R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et éventuellement au 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si l'attribution est effectuée dans un délai de 240 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page 1 du CCAP.

☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et éventuellement au 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si l'attribution est effectuée dans un délai de 240 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page 1 du CCAP.

☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et éventuellement au 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisée en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si l'attribution est effectuée dans un délai de 240 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page 1 du CCAP.

ARTICLE 2. MONTANTS

2-1. Montant du marché

Le présent marché est un accord cadre à bons de commande. Il ne comporte pas de montant minimum. Il est assorti d'un montant maximum de 2 500 000 € HT, soit 3 000 000 € TTC.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Les prestations seront rémunérées par application, aux quantités réalisées, des prix du bordereau

des prix du présent marché.

Conformément à l'article R2194-1 du CCP, le présent marché contient une clause de réexamen pour en permettre la modification.

☐ **Groupement conjoint**

Le détail des prestations exécutées par chacun des membres du **groupement conjoint** sont joints en annexe au présent acte d'engagement.

ARTICLE 3. DUREE DE VALIDITE DE L'ACCORD-CADRE

La durée du marché est de 4 ans fermes.

3-1. Période de préparation

Le délai de la période de préparation est fixé éventuellement sur le bon de commande des prestations.

3-2. Période d'exécution

Le délai d'exécution est fixé par le bon de commande. Il inclut la période de préparation.

Pour chaque bon de commande, les prestations seront exécutées à compter de la date précisée dans le bon de commande. Le délai d'exécution afférent à chaque commande sera également précisé dans le bon de commande.

La durée pendant laquelle peuvent s'exécuter les bons de commande ne peut excéder la durée de validité du marché majorée de 6 mois.

3-3. Délai(s) distinct(s)

Sans objet.

3-4 Communication avec le titulaire

Lorsqu'il s'agit **des interventions urgentes**, le titulaire pourra être joint au numéro suivant :

Tél.

La bonne exécution des prestations ci-après dépend essentiellement de la/des personne(s) physique(s) suivantes :

Désignation des personnes physiques			
Fonction	Personne responsable de la mission	Qualification	Coordonnées téléphoniques et le courriel

Désignation des personnes physiques			
Directeur de Projet			
Chef de projet			
Responsable développement			

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3 du CCAP.

 Prestataire unique

le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	
code guichet :	
clé RIB :	
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

 Groupeement solidaire

le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

[illegible]

☐ Les soussignés prestataires groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des prestataires groupés solidaires.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux co-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Groupement conjoint**

le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 2	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux co-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Prestataire unique**

Le prestataire désigné ci-devant :

☐ **refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **Groupement solidaire**

Les prestataires désignés ci-devant :

☐ **refusent** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **ne refusent pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **Groupement conjoint**

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 15-2 du CCAP	
1	☐ refuse de la percevoir	☐ ne refuse pas de la percevoir
2	☐ refuse de la percevoir	☐ ne refuse pas de la percevoir

Fait en un seul original

à : le :

Signature(s) électronique(s) du/des prestataire(s) :

Visas
Avis de l'autorité chargée du contrôle financier déconcentré demandé et délivré via l'application Chorus exclusivement dans l'outil

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

à :

Le :

Date d'effet du marché

A réception par le titulaire de la notification via le profil acheteur PLACE.

L'accusé-réception généré par PLACE vaut date d'effet du marché

☐ ANNEXE N° ____ A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants

1. Détail des prestations :

Nom du mandataire cotraitant 1		Prestations du mandataire - Poste(s) technique(s)
Autres cotraitants		Prestations des autres cotraitants - Poste(s) technique(s)
N°2		